



*Fides*  
**MENTORAT**

# Programme de mentorat

## FIDES



### Réseau Alter Egales

Alter Egales, créé en 2011, poursuit le développement d'une politique volontariste **de mixité, de décroisement et de transversalité** au sein du Groupe. Le réseau contribue à faire évoluer l'égalité.

- Alter Egales est avant tout un espace de rencontres et d'échanges pour ses membres, à travers ses programmes et ses différents vecteurs de communication (site, réseaux sociaux).
- Sa vocation : partager les expériences et les parcours, **créer du lien entre toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts et contribuer à sa transformation.**
- Grâce à ses pilotes en régions et dans les filiales, Alter Égales est déployé sur l'ensemble des territoires.

Le réseau Alter Egales réunit plus de 2 000 personnes inscrites sur sa plateforme et compte parmi les réseaux professionnels d'entreprises les plus importants.

# I - PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## Le mentorat

Afin de soutenir la coopération, d'aider femmes, hommes, toutes générations confondues à progresser dans leur carrière, Alter Egales inscrit dans son agenda **un programme de « mentorat »** qui évolue depuis 6 ans grâce aux propositions et attentes des participants et membres du réseau.

⇒ Le mentorat désigne une relation interpersonnelle de **soutien, d'échanges et d'apprentissage**, dans laquelle une personne, **le/la mentor(e)**, fort(e) de son expérience, investit ses qualités relationnelles et son expertise afin de favoriser le développement d'une autre personne, **le/la mentoré(e)**. Ce/cette dernier(e), exprime l'envie de bénéficier d'un accompagnement pour progresser. Il/elle souhaite partager ses problématiques liées à son vécu professionnel (organisation de son activité, équilibre des temps de vie, qualités relationnelles, enjeux et sens de son activité, codes de l'entreprise, réseaux), prendre du recul, faire évoluer une ou plusieurs de ses compétences relationnelles et atteindre de nouveaux objectifs.

### **Mentor ?**

*Le terme Mentor est issu de l'Odyssée d'Homère. Mentor est le nom de cet instructeur de confiance auquel Ulysse confie l'éducation de son fils Télémaque au moment de partir participer à la Guerre de Troie.*

Cette **aide fournie par le/la mentor(e) est bénévole** et est apportée dans le cadre d'une relation professionnelle, **en dehors de la ligne hiérarchique**, qui **répond aux besoins particuliers du/de la mentoré(e)** en fonction d'objectifs liés à son environnement et son à développement professionnel.

Le principe du mentorat est fortement ancré dans la culture anglo-saxonne ; il se développe progressivement en France où il est reconnu comme **un véritable levier de carrière pour celles et ceux qui en bénéficient**. Il est aussi reconnu comme l'un des moyens **de faire progresser l'égalité** au travail. A chaque stade de son chemin professionnel, le/la mentoré(e) peut bénéficier d'un soutien pour faire face aux défis/challenges qui se présentent à elle/lui.

Pour Alter Egales, cette démarche doit contribuer à l'atteinte des objectifs du réseau :

- développer la coopération,
- accompagner les femmes et les hommes dans leurs évolutions professionnelles,
- contribuer à soutenir le dynamisme de la « mixité » dans le Groupe.

### **Pourquoi Fides ?**

*Dans le panthéon romain, Fides (Foi) est la déesse garante des dépôts privés. Cette symbolique confère aux dépôts un caractère sacré. Les offrandes et les dépôts placés dans le temple de Fides, sont mis sous la garde du Tribun de la Plèbe et, indirectement, sous la garantie du Sénat. La protection de Fides s'est élargie à l'ensemble des activités économiques et politiques du peuple romain, renforçant le rôle dévolu au Sénat. Cette évolution s'étend au concept de Fides qui devient Fides Publica : **la foi publique**.*

*L'article 115 du titre X de la loi du 28 avril 1816, première loi de Finances de l'Histoire de France, prémunit la **Caisse des Dépôts** contre tout acte arbitraire éventuel du pouvoir exécutif en la plaçant sous la garantie du Parlement, émanation de la Nation, et **sous le sceau de la Foi publique** (ou « confiance » publique).*

## Un outil de développement mutuel

Il s'agit donc pour Alter Egales de **mettre en relation deux personnes du réseau** : la première apporte **support, encouragement et orientation** à une autre, en vue de l'aider à trouver ses propres solutions pour **atteindre ses objectifs, en se fondant sur son expérience et sur ses connaissances**.

La démarche doit permettre de construire une relation entre deux personnes, chacun des partenaires devant en tirer un apprentissage ou un bénéfice.

### **Mentorat et/ou coaching ?**

*Le mentor est un bénévole qui tient sa légitimité de sa propre expérience, sur le plan personnel et professionnel. Le mentorat a en commun avec le coaching l'idée qu'il est plus utile pour la personne de trouver elle-même ses propres solutions.*

*Quand le mentorat mettra l'accent sur l'échange et le partage d'expériences, le coaching proposera au coaché de travailler sur ses perceptions, ses valeurs, ses émotions. Le coach est un expert de l'accompagnement dans le champ professionnel qui a suivi une formation et bénéficie d'une accréditation ou certification.*

## Le rôle du/de la mentor(e)

Le/la mentor(e) **partage des expériences**. Il/elle utilise une approche **d'écoute et de questionnement** amenant le/la mentoré(e) à **trouver lui/elle-même la solution**. **Il/elle ne juge pas, ne se projette pas**. Il/elle accompagne et ne délivre pas de leçons. Il/elle aide à réfléchir, à prendre du recul et de la hauteur. Son expérience professionnelle et ses compétences relationnelles nourrissent les besoins d'orientation et d'inspiration du/de la mentor(e). Il ouvre son réseau.

## Le rôle du/de la mentoré(e)

Le mentoré ou la mentorée est motivé(e) par une envie de progresser grâce au soutien du/de la mentor(e). Il/elle **exprime ses besoins, décrit son environnement professionnel et ses questionnements en début de processus afin de définir des objectifs partagés avec le/la mentor(e)**. Au travers de la relation avec le/la mentor(e), le partage d'expériences l'aidera à s'ouvrir à de nouvelles compétences, à prendre de la hauteur. Il/elle doit être **actif dans le processus : il/elle est prêt(e) à élargir sa vision sur son activité, ses relations et à remettre en question ses pratiques dans la perspective d'expérimenter, d'évoluer**.

## II - LA CHARTE DU PROGRAMME FIDES

La charte définit le cadre dans lequel doit se dérouler la démarche de mentorat proposée.

### Les règles de conduite

- **L'écoute active** : elle doit être attentive, veiller à faciliter l'expression de chacun. Le/la mentor(e) reformule, veille à ce que le temps de parole du/de la mentoré(e) soit respecté, guide et offre des options, mais c'est le/la mentoré(e) qui décide de ou des options qu'il/elle retient et met en action.
- **La confiance** : elle doit être au cœur de la relation du mentor(e) et du mentoré(e) ; il s'agit de se nourrir des expériences, des compétences, des environnements propres à chacun, des qualités relationnelles et du partage des valeurs d'Alter Egales.

Novembre 2020

- **La confidentialité** : l'apport du programme dépend de la qualité des échanges qui ne peut reposer que sur une confidentialité absolue du contenu des entretiens au moment de la démarche et au-delà.
- **L'engagement** : il fonde la relation de mentorat : le/la mentor(e) et le/la mentoré(e) sont engagés et doivent, l'un et l'autre, pouvoir en retirer des bénéfices.
- **La bienveillance et l'empathie** : ces dispositions d'esprit inclinent à la compréhension, à l'intérêt porté à l'autre et participent à un climat propice à l'enrichissement mutuel.

### Quelques engagements

- **Des rendez-vous réguliers** : ils prennent la forme souhaitée par le binôme, au moins une rencontre tous les mois, ce qui suppose un engagement de disponibilité des deux parties prenantes. Le calendrier des rencontres doit être fixé dès le premier entretien.
- **Dans la durée** : fixée d'un commun accord par le binôme, 9 mois sont conseillés.
- **Des objectifs partagés** : dès la première réunion, le/la mentoré(e) synthétise son contexte, ses besoins ; le/la mentor(e) s'assure de la compréhension des objectifs en inscrivant ses propres objectifs dans le contrat qui sera co-signé.
- **Engagement bénévole** : tous les mentor(e)s et mentoré(e)s sont bénévoles.
- **La réussite de la démarche** : Le/la mentor(e) et le/la mentoré(e) sont co-responsables du succès de leur démarche.
- **A noter, pas de recrutement** dans ce cadre.

### Engagement des mentor(e)s et mentoré(e)s

- Mentor(e)s et mentoré(e)s s'engagent à s'investir avec régularité, sérieux et confiance dans la relation en n'hésitant pas à faire part de leurs doutes et de leurs questions en toute franchise.
- Ils s'engagent à apporter le temps et l'énergie nécessaire avec l'envie de rendre leurs échanges bénéfiques.
- Ils partagent leurs expériences dans leurs domaines de compétences respectifs.
- Ils respectent une totale confidentialité sur le contenu de leurs entretiens.
- Ils établissent le contrat de mentorat dès leur premier rendez-vous en précisant contexte, objectifs, calendrier des rendez-vous (le contrat est diffusé par les pilotes du programme lors du lancement du programme).

### Les mentor(e)s

- Au démarrage de l'accompagnement, les mentor(e)s aident les mentoré(e)s à définir précisément leurs attentes, à décrire leur contexte d'activité et actent les objectifs visés par le mentorat.
- Pour répondre aux besoins des mentoré(e)s, les mentor(e)s apportent conseils tout en privilégiant l'écoute et peuvent donner accès à leurs réseaux. Ils veillent à valoriser l'assertivité de leur mentoré(e).
- Les mentor(e)s peuvent faire appel à l'expertise des mentor(e)s du réseau Alter Egales et du comité de Pilotage Fides. Ils partagent leurs pratiques lors d'ateliers organisés à mi-parcours.

### Les mentoré(e)s

- Les mentoré(e)s s'engagent à identifier précisément leurs besoins dans le contexte professionnel dans lequel ils évoluent dès le premier entretien.
- Les mentoré(e)s doivent être prêts à dialoguer de manière constructive sur les questions, les feedbacks ou les suggestions du mentor(e) dans une démarche de progression.
- Les mentoré(e)s mettent en œuvre au fil de l'eau des actions qui participent à leur évolution.